

52 - Motion proposée par le groupe majoritaire en soutien à l'ONF

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Le service public de l'ONF a pour mission la gestion durable des forêts. La suppression de 700 postes d'ici 2016 va rendre difficile la tâche des agents de l'ONF. En Franche-Comté, ce sont 50 postes sur 550 qui vont disparaître, s'ajoutant à une centaine d'emplois supprimés depuis 2002. La profonde modification de l'établissement, de plus en plus orienté vers la finance et le commercial, a des incidences sur les conditions de travail des agents : la surface du territoire d'un agent patrimonial est passée de 800 à 1 500 hectares.

En signant la Convention des Maires, la Ville de Besançon s'est engagée à utiliser au moins 23 % d'énergie renouvelable en 2020. Cet engagement passe nécessairement par un développement important de l'ensemble de la filière bois. D'ores et déjà, la Ville de Besançon est la collectivité de Franche-Comté qui utilise la plus grosse quantité de plaquettes forestières. La Ville de Besançon est attachée à ce que l'exploitation de la forêt s'effectue dans le respect strict de l'environnement et de la biodiversité. *Besançon est la ville de plus de 100 000 habitants en France qui possède la forêt la plus étendue sur son territoire communal.*

Ainsi la Ville de Besançon, convaincue de la nécessité de nourrir l'action publique d'une vision de long terme et très attachée à la mission du service public que constitue l'ONF :

- demande à l'Etat que soient maintenus les moyens humains actuels pour que soit assuré le rôle multifonctionnel de la forêt et garantir notamment ses fonctions environnementales et sociales qui sont des données essentielles des politiques de développement durable menées par la Ville de Besançon,

- demande le maintien d'un régime forestier national permettant un service public de gestion de qualité et exige donc la non privatisation de la gestion des forêts domaniales et communales,

- demande que le Gouvernement lance enfin le plan spécifique ambitieux qu'il a annoncé pour la filière bois à l'issue du Grenelle de l'Environnement, avec un Office National des Forêts qui soit doté de moyens à la hauteur des enjeux fixés pour les mettre en œuvre.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des oppositions ? 2. Qui ne participe pas au vote ? Le même vote que tout à l'heure. Ne participe pas au vote n'existe pas me dit-on. Vous vous abstenez ? 10 refus de vote, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 conseillers des groupes UMP-NC, MODEM et Centre Droit n'ayant pas souhaité prendre part au vote), décide d'adopter la motion proposée par le Groupe Majoritaire.

Récépissé préfectoral du 28 février 2012.